



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Genre et migration au Maroc

Mohamed Khachani

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/19

Série sur genre et migration

Module démographique et économique

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur genre et migration
module démographique et économique**

CARIM-AS 2011/19

Genre et migration au Maroc

Mohamed Khachani

Professeur, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,
Université Mohammed V Agdal Rabat

Cette publication fait partie d'une série de publications sur genre et migration préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "Genre et migration dans les pays de l'Afrique subsaharienne et au Sud et à l'Est de la Méditerranée" (18-19 octobre 2010).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours de l'hiver 2011, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur genre et migration est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.carim.org/ql/GenreEtMigration>

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Une des principales caractéristiques récentes de la migration marocaine est sa tendance à une féminisation soutenue. Le projet migratoire - qui était un projet d'hommes - intéresse de plus en plus les femmes marocaines au point de constituer actuellement près de la moitié de l'effectif migratoire marocain. Cette reconnaissance de l'importance des femmes dans la construction de l'espace migratoire a placé la question du genre au centre du débat sur l'émigration féminine. En dépit de l'intérêt porté à cette thématique, le rôle du genre dans la configuration des processus migratoires demeure le parent pauvre de la production scientifique. Les recherches ont eu l'habitude de ne traiter que des oppressions subies par ces femmes, occultant assez souvent leurs compétences, leur courage et leur résistance. C'est ainsi que se développe une fausse image des femmes migrantes : catégorie faible, vulnérable, soumise et victime de toutes sortes de discriminations ; alors que la migration peut constituer une expérience positive et enrichissante pour elles en leur offrant des possibilités d'épanouissement, en facilitant leur accès à l'indépendance économique, en fournissant une source de revenu pour leur famille, et en leur permettant une plus grande autonomie. La migration peut ainsi remettre en cause les rôles traditionnels des hommes et des femmes, en modifiant les rapports et les rôles sexo-spécifiques. Ceci peut avoir un impact au sein de la communauté à la fois dans le pays de résidence et dans le pays d'origine en cas de retour. L'objectif de ce rapport est de mettre en exergue, à partir du cas marocain, une approche des migrations à partir d'une analyse articulant les rapports sociaux de sexe.

Abstract

The feminisation of migration patterns is a key feature of recent outward migration from Morocco. Migration – historically male-oriented – is becoming more feminised and today Moroccan women make up about half of all Moroccans abroad. The growing importance of women in the migratory process has led to a gender-based approach in migration studies and debates. However, until now, no factual knowledge has been produced and little scientific research has been carried out. Those studies there are have generally been biased, relying on stereotypes rather than on real knowledge. Indeed, migrant women have been drawn as a weak and vulnerable category, exposed to all kinds of discrimination and abuse ; their positive engagement in the migration process together with any positive outcomes from this experience – e.g. access to economic and personal independence – has, meanwhile, been neglected. But migration can, instead, be a vehicle to challenge the stigmatization of women, one that modifies traditional relations between men and women. This can have an impact within the community both in the country of residence and, in the case of return, in the country of origin. The purpose of this report is to support just such a gender-based approach to migration issues by outlining the Moroccan experience..

Introduction

Une des principales caractéristiques récentes de la migration marocaine est sa tendance à une féminisation soutenue. Le projet migratoire - qui était un projet d'hommes - intéresse de plus en plus les femmes marocaines au point de constituer actuellement près de la moitié de l'effectif migratoire marocain. Cette reconnaissance de l'importance des femmes dans la construction de l'espace migratoire a placé la question du genre au centre du débat sur l'émigration féminine.

Cette approche qui constitue une avancée dans la réflexion sur les rapports de sexe a été initiée à Pékin en septembre 1995 lors de la Conférence Mondiale sur les Femmes. Elle est intimement liée à la lutte contre les discriminations et la pauvreté auxquelles les femmes sont confrontées. Depuis, des recherches de plus en plus nombreuses se sont attachées non seulement à déconstruire « les analyses androcentrées »¹ des migrations, mais aussi à engager un travail de reconceptualisation sur ces thématiques. Il s'agit, aujourd'hui, de prendre acte de cette approche et de souligner ses apports et les perspectives qu'elle ouvre pour une meilleure analyse des dynamiques migratoires contemporaines.

L'examen de la littérature relative à cette question permet de relever trois phases dans la manière d'aborder la situation des femmes migrantes : de l'invisibilité des femmes, on est passé à une vision familiale, à la faveur du regroupement familial, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière.

En dépit de l'intérêt porté à cette approche, le rôle du genre dans la configuration des processus migratoires demeure le parent pauvre de la production scientifique. Les recherches ont eu l'habitude de ne traiter que des oppressions subies par ces femmes, occultant assez souvent leurs compétences, leur courage et leur résistance, de telle sorte que se développe une fausse image des femmes migrantes : catégorie faible, vulnérable, soumise et victime de toutes sortes de discriminations (Benradi, 2007) ; alors que la migration peut constituer une expérience positive et enrichissante pour les femmes en leur offrant des possibilités d'épanouissement, en facilitant leur accès à l'indépendance économique, en fournissant une source de revenu pour leur famille, en leur permettant une plus grande autonomie.

La migration peut ainsi remettre en cause les rôles traditionnels des hommes et des femmes, en modifiant les rapports et les rôles sexospécifiques. Ceci peut avoir un impact au sein de la communauté à la fois dans le pays de résidence et en cas de retour, dans le pays d'origine.

L'objectif de ce rapport est de mettre en exergue, à partir du cas marocain, une approche des migrations à partir d'une analyse articulant les rapports sociaux de sexe. L'expérience vécue des individus, selon qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre sexe, est au cœur des formes que prennent les migrations récentes.

1. La féminisation des courants migratoires

Globalement, on peut distinguer trois phases dans l'émigration marocaine féminine. Cette chronologie marque une tendance soutenue de la féminisation des flux migratoires.

La première phase, celle des années 60 et du début des années 70, intéresse essentiellement la population masculine. Dans ces flux d'émigration économique, la femme marocaine était très peu présente.

La deuxième phase assiste à l'arrivée de la femme marocaine dans les pays d'accueil dans le cadre du regroupement familial et, rarement, elle émigre seule. Ce cycle migratoire démarre dans les années

¹ Androcentré : centré sur *andro* : du grec anêr, andros (andr(o)-, -andrie), homme, mâle.

70, et engendre une implication certes timide, mais soutenue de la femme marocaine dans le marché du travail. Le regroupement familial, prévu par les conventions bilatérales de main d'œuvre, a été autorisé en vertu du principe selon lequel la famille offre un "cercle protecteur" qui favorise l'adaptation socioculturelle de l'immigré et garantit sa solvabilité économique" (ADRI, 1994). Ce phénomène a été très important en France où, par exemple, la part des effectifs féminins dans la population totale marocaine est passée de 26,7% en 1975 à 39,0% en 1982. En Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, on relève la même tendance : le regroupement familial a permis l'installation de nombreuses familles dans ces pays ; par contre, il est resté, dans cette phase, marginal dans d'autres pays d'immigration récente comme l'Espagne et l'Italie. Dans cette vague d'émigration, on retrouve globalement deux catégories de femmes : celles, en général d'origine rurale, qui continuent à vivre selon les normes du pays d'origine se conformant à la division sexuelle du travail, où la femme occupe l'espace privé (le foyer et les enfants), et celles qui, même sans expérience professionnelle, par nécessité ou influencée par les modèles véhiculés par la société d'accueil, investissent le marché de l'emploi souvent après une phase d'inactivité.

Par ailleurs, le développement de l'émigration familiale a provoqué un rajeunissement de la population immigrée. Les nouvelles générations arrivées à l'âge adulte se sont mises à la conquête de l'espace économique, leur apparition dans cet espace s'inscrit dans la troisième phase de l'émigration. Cette troisième phase est marquée par une nouvelle tendance des flux migratoires qui s'est développée à partir, principalement, de la deuxième moitié de la décennie 1980. Les femmes migrent de plus en plus en leur qualité d'entités économiques autonomes et non à charge des migrants de sexe masculin. L'émigration féminine autonome est le fait de femmes surtout célibataires, parfois mariées ou divorcées, avec ou sans enfants. Ces femmes s'expatrient à la recherche d'emplois leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. Les nouvelles destinations ciblées sont l'Italie et l'Espagne en Europe, et la Libye et les pays du Golfe dans le monde arabe (Khachani, 2008). Dans cette phase, des femmes qualifiées et des étudiantes partent aussi, certes moins nombreuses ; elles commencent à investir tous les champs (politique, économique, associatif, culturel, etc.) ; leur présence dans la recherche, l'enseignement et la formation - même si elle est encore peu visible - commence à rompre avec l'image traditionnelle de la femme immigrée marocaine, analphabète, non qualifiée et soumise au pouvoir patriarcal du conjoint, du père ou du frère.

Selon l'enquête réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, en 2005, la part des femmes marocaines au sein de la population marocaine résidente à l'étranger dépasse les 45%. Cette proportion est relativement plus importante en France (47,6%), au Royaume-Uni (47,6%) et aux Pays-Bas (47,1%) ; elle est relativement moins importante dans les pays d'immigration récente comme l'Espagne (41,2%) et l'Italie (41,5%) (tableau 1).

Tableau 1. Marocains résidant à l'étranger selon le pays de résidence et le sexe, 2005

Pays de résidence actuel	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
France	2 774	52,4	2 520	47,6	5 294	100,0
Espagne	1 174	58,8	823	41,2	1 997	100,0
Italie	824	58,5	584	41,5	1 408	100,0
Belgique	526	53,5	457	46,5	983	100,0
Pays-Bas	459	52,9	409	47,1	868	100,0
Allemagne	128	55,7	102	44,3	230	100,0
Royaume-Uni	66	52,4	60	47,6	126	100,0
Autre pays d'Europe	24	57,1	18	42,9	42	100,0
Total	5 978	54,6	4 970	45,4	10 948	100,0

Source : HCP-CERED, 2005

Les autres données disponibles (enquêtes *ad hoc*, statistiques des pays de destination) confirment cette féminisation soutenue de la migration marocaine en relevant une féminisation parfois plus importante que celle affichée par l'enquête HCP-CERED.

Une étude récente sur les émigrés marocains dans les pays arabes pétroliers (Khachani, 2008) a permis, sur la base d'informations recueillies auprès de l'ambassade du Maroc aux Emirats Arabes Unis et des estimations recueillies localement, d'évaluer à hauteur de 70% la part de migrantes de sexe féminin dans ce pays. Par contre, s'agissant des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le degré de féminisation de l'émigration marocaine en 2010 est très bas, notamment en Egypte (27,9%), en Algérie (31,3%), en Tunisie (32,4%), en Turquie (34,9%), et en Jordanie (25,2%).

S'agissant des pays européens, notamment au Royaume-Uni, les femmes migrantes atteignent une proportion de 40 000 sur un effectif migratoire global de 60 000. C'est l'un des rares pays où ce sont les femmes qui ont émigré en premier et les hommes ont suivi après. Les femmes travaillaient au départ dans l'hôtellerie, la restauration et l'agriculture (Alaoui, 2008). En Europe, le cas espagnol paraît intéressant du fait de la croissance particulièrement rapide de l'effectif migratoire féminin dans ce pays pendant les 5 dernières années. En termes relatifs, la proportion de femmes dans le total des émigrées marocaines a augmentée de 33,3% en 2005 à 39,6% en 2010 (tableau 2).

Tableau 2. Population étrangère féminine résidente en Espagne par nationalité, 2000-2010

Année	Pays de nationalité			
	Maroc		Toutes les nationalités	
	Effectif	% sur le total de la population étrangère	Effectif	% sur le total de la population étrangère
2000	63 364	36,6	452 413	49,0
2001	79 940	34,2	653 820	47,7
2002	101 307	32,9	929 767	47,0
2003	123 548	32,6	1 249 418	47,3
2004	141 873	33,7	1 428 603	47,1
2005	170 498	33,3	1 738 576	46,6
2006	191 071	33,9	1 928 697	46,5
2007	207 634	35,6	2 123 869	47,0
2008	239 464	36,7	2 466 089	46,8
2009	274 157	38,2	2 656 035	47,0
2010 (*)	295 674	39,6	2 709 910	47,5

Notes : données provisoires.

Source : Institut National Espagnol de la Statistique (INE)

Les données disponibles pour l'Italie montrent également l'importance croissante de la composante féminine dans l'émigration marocaine. La population marocaine qui est restée essentiellement masculine jusqu'au début des années 1990 s'est féminisée pour représenter 43,2% en 2008 contre 39,3% en 2003 (tableau 3), et seulement 8,8% en 1992.

Tableau 3. Population étrangère féminine résidente en Italie par nationalité, 2003-2010

Année	Pays de nationalité			
	Maroc		Toutes les nationalités	
	Effectif	% sur le total de la population étrangère	Effectif	% sur le total de la population étrangère
2003	84 599	39,3	761 099	49,1
2004	96 184	38,0	978 232	49,2
2005	112 315	38,1	1 175 445	48,9
2006	124 615	39,0	1 319 926	49,4
2007	137 376	40,0	1 465 849	49,9
2008	149 391	40,8	1 730 834	50,4
2009	169 884	42,1	1 977 693	50,8
2010	186 331	43,2	2 171 652	51,3

Source : Institut National Italien de Statistiques (ISTAT)

Si on examine l'âge des migrantes marocaines tous pays confondus, on constate une concentration au niveau de la tranche d'âge 15-59 ans qui regroupe plus des deux tiers des femmes migrantes (67,4%), signe d'une population potentiellement active (tableau 4).

Tableau 4. Marocains résidant à l'étranger par groupes d'âge et sexe (en %), 2005

Groupe d'âge		Sexe		
		Hommes	Femmes	Total
Moins de 15 ans	% en ligne	50,6	49,4	100,0
	% en colonne	26,9	31,5	29,0
15-59 ans	% en ligne	55,1	44,9	100,0
	% en colonne	68,8	67,4	68,2
60 ans et +	% en ligne	83,0	17,0	100,0
	% en colonne	4,3	1,1	2,8
Total	% en ligne	54,6	45,4	100,0
	% en colonne	100,0	100,0	

Source : HCP-CERED, 2005

Selon la même enquête du CERED, parmi ce collectif migratoire, 5,9% des chefs de ménage sont des femmes. Concernant l'état matrimonial, les données globales ne sont pas disponibles. Certes la migration autonome intéresse davantage les femmes célibataires, mais leur proportion n'est pas connue.

Dans le cas de l'Italie, nous disposons de la répartition suivante - au regard de l'état matrimonial - de l'effectif des Marocains selon l'état matrimonial et le sexe (tableau 5).

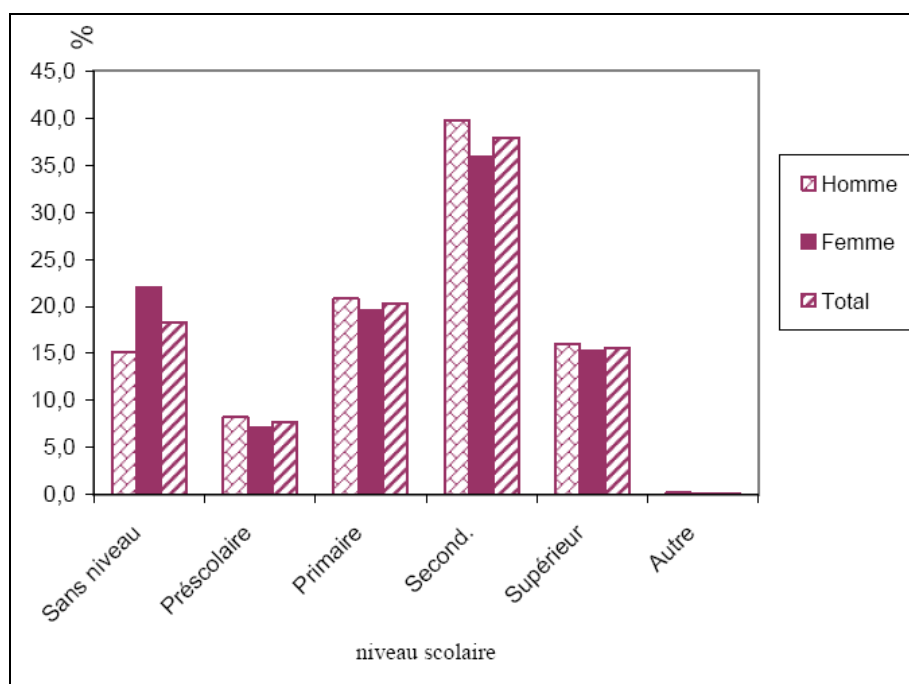
Tableau 5. Marocains résidant en Italie par état matrimonial et sexe (en %), 2005

Etat matrimonial	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	55,7	30,3	48,1
Divorcés	0,9	3,3	1,6
Mariés	43,2	64,2	49,5
Veufs	0,2	2,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	219 825	94 613	314 438

Sources : Données consulaires, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Potentiellement, une proportion relativement importante de célibataires sont susceptibles, dans le cadre du mariage, d'engager une procédure de regroupement familial quand les conjoints (-tes) sont marocains (-nes). Au Maroc, le mariage avec un immigré qui était dans les années 60 et 70 peu apprécié, est devenu actuellement très valorisant. De même, le mariage avec une immigrée est très recherché parce qu'il favorise la régularisation de la situation du mari dans le pays d'accueil.

S'agissant du profil, la proportion des migrantes n'ayant jamais ou pas encore fréquenté l'école, ne dépasse pas le seuil de 29,2%, celle des migrantes ayant un niveau secondaire est de 35,8%, alors que presque 15% ont un niveau supérieur (figure 1). Ce niveau d'instruction est largement supérieur à celui de la population résidente au Maroc.

Figure 1. Marocains résidant à l'étranger par niveau d'instruction et sexe (en %), 2005

Source : HCP-CERED, 2005

En somme, le profil-type de la femme migrante marocaine est celui d'une femme jeune, d'immigration assez récente, mieux instruite, une féminisation retardée certes mais accélérée avec une part sans doute importante de jeunes filles de nouvelles générations ayant acquis ou non la nationalité du pays d'accueil, mais dont le niveau d'instruction est de plus en plus élevé.

2. Les déterminants de l'émigration féminine

Trois catégories de facteurs expliquent l'acte migratoire : des facteurs générateurs qui sont d'ordre fondamentalement économiques, des facteurs incitateurs qui sont d'ordre psychologique et sociologique, et des facteurs d'appel dans les pays d'accueil (Hamdouch et Khachani, 2004).

Les causes de la migration sont communes aux deux sexes, mais il convient au préalable de rappeler que la crise qui a frappé l'économie marocaine à partir de la fin des années 70 avait engendrée des dysfonctionnements qui se sont intensifiés à partir du début de la décennie 80.

Les mesures adoptées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ont permis de réaliser certaines performances au niveau des équilibres financiers, mais leur impact sur l'emploi en général, et l'emploi des femmes en particulier, a été très négatif.

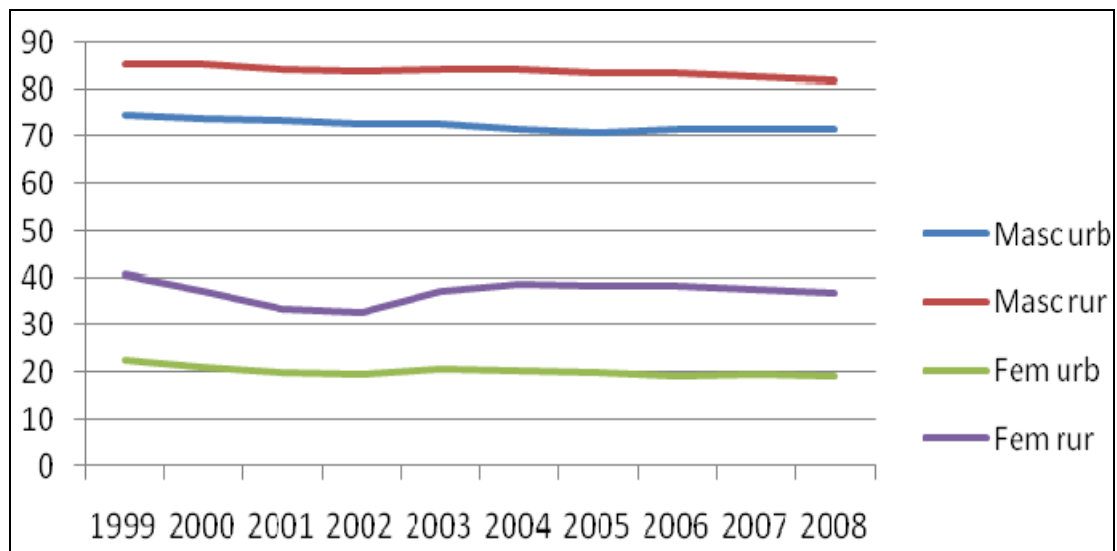
Le désengagement de l'Etat, dans un contexte d'ouverture de l'économie marocaine sur le marché international, a eu des incidences négatives sur l'emploi, en particulier dans les secteurs de recrutement de la main d'œuvre féminine, notamment dans l'agriculture, l'agroalimentaire et le textile.

L'économie marocaine a été affectée également au cours de la dernière décennie par les effets économiques de la baisse des prix des matières premières, de la crise mondiale et de la sécheresse, devenue récurrente. La croissance en dents de scie qui en résulte a eu des effets négatifs sur les investissements et le marché de l'emploi.

Au cours des dernières décennies, la population active marocaine a connu une croissance soutenue. Ce qui marque cette évolution, c'est la tendance à la féminisation croissante de cette population active. Les nouvelles générations, à la faveur de la scolarisation, s'accommodent de moins en moins du statut de femmes au foyer. Ces éléments sont annonciateurs d'un nouveau sens que les femmes donnent au travail et à leur projet de vie. De plus en plus, les nouvelles générations, en particulier en milieu urbain, rejettent cette idéologie rétrograde qui tend à les confiner dans la sphère domestique. Signe de cette évolution, l'indice synthétique de fécondité qui était de 7,2 en 1960 est tombé à 2,3 en 2010.

Analysés par sexe et par âge, les taux d'activité révèlent une disparité selon le genre en matière de participation à l'activité économique. Ainsi, chez les hommes, le taux d'activité augmente avec l'âge et atteint son maximum (94,1%) pour la tranche d'âges 25-34 ans, puis enregistre une baisse continue jusqu'au niveau de 41,2% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Pour les femmes, le taux d'activité croît jusqu'à atteindre son maximum (35,9%) pour le groupe d'âges 25-34 ans, puis amorce une légère baisse pour se stabiliser autour de 31,2% pour le groupe d'âges 35-59 ans, avant de chuter à 11,9% pour les femmes âgées de 60 ans et plus.

Au Maroc, les représentations culturelles de l'homme chargé de subvenir aux besoins fondamentaux de sa famille (logement, nourriture, habillement, etc.) et de la femme dont le rôle serait réduit à la prise en charge des activités domestiques, auraient longtemps été un handicap majeur devant un développement harmonieux de la société, dans la mesure où les femmes occupaient des positions économique et sociale moins confortables en comparaison avec les hommes. De nos jours, et de plus en plus, la participation féminine à l'activité économique s'inscrit dans une tendance ascendante. Cette évolution a été soutenue par un contexte favorable : l'importante ouverture opérée par le Maroc en matière des droits de la femme et la promulgation de plusieurs textes consacrant ces droits dont notamment la réforme du code de la famille, du code du travail et du code de la nationalité. Ces mesures ont pu donner des fruits considérables en matière d'égalité des chances entre les deux sexes, que se soit au niveau de l'accès à l'éducation, au travail, à la politique ainsi qu'aux autres niveaux de la vie en société.

Figure 2. Evolution du taux d'activité (en %) de la population âgée de 15 ans et plus résidant au Maroc selon le milieu de résidence et le sexe, 1999-2008

Source : Enquête de l'emploi (Haut Commissariat au Plan, Maroc)

Dans la pratique, toutefois, l'insuffisance de la croissance et des créations d'emplois a transformé l'aubaine démographique en un véritable « fardeau », qui s'est traduit par des niveaux de chômage (surtout chez les jeunes) et d'émigration élevés. Les choix d'émigrer ont permis, dans une certaine mesure, d'atténuer la pression du chômage et de faire baisser le nombre des sans-emplois. Mais malgré cette « soupape », le défi à relever reste considérable.

En dépit de cette évolution favorable, la participation des femmes à la vie économique demeure en-deçà des aspirations en comparaison avec leurs homologues masculins. Le marché du travail demeure ainsi dominé par les hommes. Les femmes sont généralement cantonnées dans des activités rémunératrices peu valorisantes socialement, sans perspectives d'avenir. Par comparaison avec les hommes, elles forment la catégorie la plus touchée par le chômage, notamment chez les plus jeunes et les plus instruites. De ce fait, elles sont plus fragiles et plus vulnérables à la pauvreté et à la précarité. En effet, par leur faible revenu, leur précarité dans l'emploi, leur taux d'analphabétisme élevé en particulier dans le monde rural, mais également par leurs responsabilités familiales, les femmes - en particulier les veuves et les divorcées - sont plus exposées au risque de pauvreté et de marginalisation sociale que les hommes.

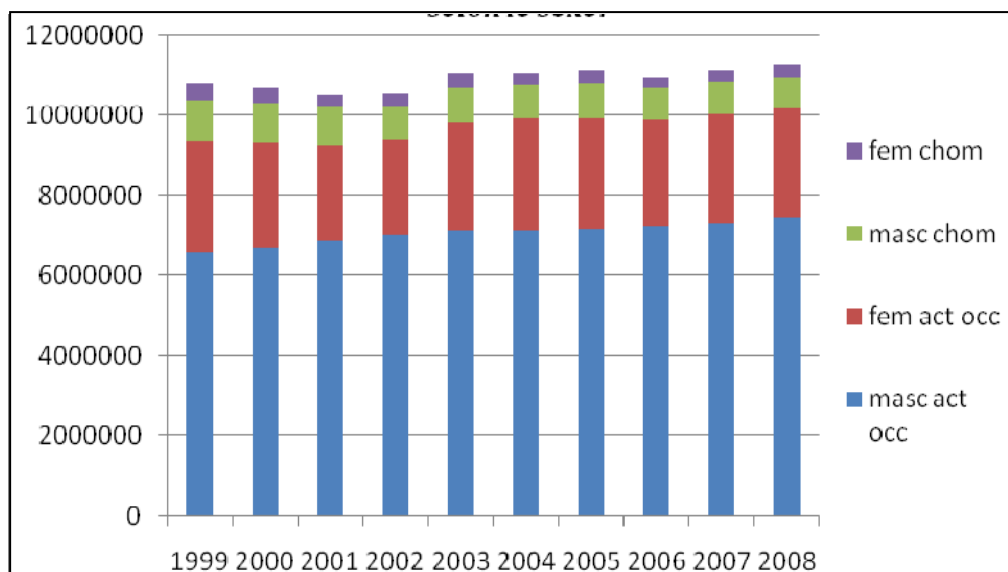
En 2009, le taux de chômage féminin est de 9,8%, et dépasse les 20% enregistrés en milieu urbain soit une femme active sur cinq. Ces taux étaient beaucoup plus élevés en 1999, soit respectivement de 13,3% et 27,6% (tableau 6).

Tableau 6. Evolution du taux de chômage (en %) de la population âgée de 15 ans et plus résidant au Maroc selon le sexe, 1999-2009

Sexe	Année										
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hommes	14,2	13,8	12,5	11,1	11,1	10,6	10,8	9,7	9,8	9,5	9,1
Femmes	13,3	13,0	12,5	12,1	12,2	11,4	11,5	9,7	9,8	9,8	9,8
Total	13,8	13,4	12,3	11,3	11,4	10,8	11,0	9,7	9,8	9,6	9,1

Source : HCP, Direction de la Statistique

Figure 3. Evolution de la population active occupée et au chômage âgée de 15 ans et plus résidant au Maroc selon le sexe, 1999-2008



Source : Enquête de l'emploi (Haut Commissariat au Plan, Maroc)

Par milieu, le chômage constitue un fléau social important en milieu urbain, ce milieu demeure le foyer d'origine de la majorité des femmes candidates à l'émigration².

Par groupe d'âge, on relève une corrélation négative entre l'âge et le chômage, celui-ci affectant davantage les jeunes femmes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Les taux les plus élevés sont enregistrés au titre des groupes d'âge des 15-24 ans et 25-34 ans, soit 16,1 et 15,5 % en 2008.

Selon le diplôme, on observe également qu'à diplômes équivalents et indépendamment de la nature du diplôme qu'il soit scolaire, universitaire ou de formation professionnelle, les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes. Les plus touchées sont les femmes disposant d'un niveau universitaire parmi lesquelles le taux de chômage atteint les 41,6%, soit presque le double du taux global (les deux sexes confondus) : 22,9%.

La durée moyenne du chômage varie entre 34,2 mois pour les sans niveau, 43,5 mois pour les niveaux moyens et 43,7 mois pour celles du niveau supérieur. Ces durées sont respectivement de 26,9 mois, 36,8 mois et 43,1 mois pour les hommes.

La montée du chômage des femmes traduit le caractère très fragile de leur insertion dans le marché du travail ; elle est liée, en grande partie, à la nature du système productif dont la caractéristique principale est « d'entretenir la précarité de l'activité féminine, sous forme d'une main d'œuvre occasionnelle circulant entre pôles formel et informel, selon les aléas du marché extérieur » (Saadi, 2004).

L'extension du chômage demeure donc la principale cause de mobilité féminine dans cette 3^{ème} phase d'émigration, qui a démarré au cours de la deuxième moitié des années 1980. Cependant, ce phénomène est également généré par des facteurs d'ordre sociologique et psychologique, en particulier l'image de réussite sociale qu'affiche l'immigré de retour au pays, et par des facteurs d'appel dans les pays d'accueil notamment l'existence d'un marché d'emploi parallèle et le différentiel des salaires.

² Les taux de chômage en milieu rural sont à manipuler avec prudence en raison de l'importance du sous-emploi et de la méthodologie de calcul qui considère, par exemple, comme actif occupé les bénéficiaires d'aides familiales.

Enfin, le différentiel des salaires demeure motivant pour s'expatrier. Cet écart, même corrigé par le pouvoir d'achat de la monnaie, demeure important et exerce un puissant attrait sur les émigrées potentielles. Ainsi, le projet d'émigrer peut intéresser même des personnes disposant d'un emploi stable mais peu rémunérateur. A cet égard, la part des « working poors », c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi mais qui reçoivent des rémunérations trop faibles pour vivre décemment, est en constante croissance. Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) est de 5 Euros par jour (50 DH), le Salaire Minimum Inter-Professionnel Garanti (SMIG) est d'environ 201 Euros par mois. Le SMIG marocain apparaît très faible comparé à certains pays de l'Union Européenne : le Luxembourg (1 403 Euros), les Pays-Bas (1 265 Euros), la Belgique (1 186 Euros), la France (1 173 Euros), le Royaume-Uni (1 083 Euros), et l'Espagne (537 Euros).

La pauvreté et la marginalisation tendent à produire une double mobilité : une mobilité interne et une mobilité internationale. Ce constat est stimulé par un relâchement du contrôle social. En effet, on constate au niveau des différentes régions au Maroc, une attitude de plus en plus favorable à l'émigration féminine. D'après une enquête sur les déterminants de la migration au Maroc (Eurostat, 2000), le projet migratoire des femmes, même célibataires, est approuvé ou toléré à la fois par les migrants actuels et les non-migrants à hauteur respectivement de 53,3% et 24,8% en milieu rural, et 53,6% et 43,3% en milieu urbain. Ces attitudes indiquent une mutation dans la perception sociale du phénomène et expliquent en partie l'importance prise par l'émigration féminine au Maroc.

Tous ces facteurs ont contribué à créer une culture de l'émigration, culture qui peut s'enraciner même à un bas-âge chez les jeunes filles. Dans le cadre d'une enquête menée sur le travail des enfants que nous avons co-dirigée au Maroc, nous avons tenu à recueillir les aspirations des enfants quant à leur avenir. A cette question, 13,2% des jeunes filles ont déclaré avoir comme projet d'avenir d'émigrer en-dehors du Maroc (Benradi et al., 2000).

Une pression psychologique continue ainsi de peser sur les candidates au départ vers les pays de l'Union européenne. Les mesures restrictives adoptées par ces pays ont acculé nombre de femmes à choisir comme destination les pays arabes pétroliers (Khachani, 2008), ou à défaut, à se lancer dans l'aventure de la migration clandestine - signe de cette tendance durant les deux dernières décennies : rares sont les *pateras* interceptées par la *guardia civil* espagnole qui ne comptaient pas des femmes à bord.

3. Les secteurs d'emploi

Souvent considérées comme main d'œuvre bon marché, docile et flexible, les femmes migrantes sont principalement cantonnées dans un nombre restreint de travaux « typiquement » féminins. Le secteur d'activité qui absorbe le plus de main d'œuvre féminine, que ces femmes soient immigrées autonomes ou arrivées dans le cadre du regroupement familial, est le tertiaire. Les salariées sont en grande majorité recrutées dans des emplois de service : commerce, restauration, travaux de nettoyage, et surtout les services domestiques (femmes de ménage, cuisinières, baby-sitter, assistantes pour personnes âgées, etc.), les emplois d'auxiliaire, les loisirs, la prostitution et, accessoirement, les industries nécessitant une main d'œuvre abondante. Situés au bas de la hiérarchie des professions, ces emplois offrent des conditions de travail avilissantes. Le plus souvent, les femmes sont appelées à travailler dans les secteurs informels, où l'accès aux différents réseaux d'information et au soutien social est limité, ce qui les expose à la discrimination, aux abus voire à la violence.

L'évaluation de cette participation est d'autant plus complexe qu'il existe, dans les principaux pays d'accueil, un marché de l'emploi parallèle où les femmes travaillent au noir, et que donc elles ne sont pas comptées dans les statistiques officielles. L'enquête effectuée par le CERED demeure la principale référence sur cette question.

**Tableau 7. Marocains résidant à l'étranger
par branche d'activité économique et sexe (en %), 2005**

Branche d'activité économique	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, forêt, pêche	8,8	2,6	7,2
Industrie	3,0	16,4	26,4
BTP	22,2	1,3	16,8
Commerce	10,2	14,1	11,2
Transport, entrepôt et communication	6,9	3,9	6,1
Réparation	2,9	--	2,2
Administration générale	2,4	6,9	3,6
Services sociaux fournis à la collectivité	6,0	24,1	10,7
Autres services	10,5	30,2	15,7
Total	100,0	100,0	100,0

Notes : -- indique faible effectif

Source : HCP-CERED, 2005

L'analyse par sexe montre que la proportion des femmes migrantes employées dans les branches du secteur tertiaire reste largement supérieure à celle des hommes, soit respectivement 79,7% et 39,0% des actifs de chaque sexe. Le taux de féminisation s'élève à 42,0% des actifs mobilisés par ce secteur. Il y a lieu de remarquer que les femmes s'adonnent dans le tertiaire, essentiellement aux branches « restauration, hôtellerie, banques assurances, affaires immobilières, services personnels et domestiques » et de « services fournis à la collectivité », soit respectivement 38,0% et 30,2% des actives mobilisées dans le secteur tertiaire. La 3^{ème} branche du tertiaire attirant relativement bien les femmes est le commerce avec plus de 14,1% des migrantes actives. La présence des femmes dans l'industrie et les BTP est beaucoup moins importante - à hauteur de 17,4% (52,2% chez les hommes), dont près de 93% exercent dans le secteur industriel - la présence dans les BTP est très faible à hauteur de 1,3% des actives féminines.

Ces profils bas n'empêchent pas, toutefois, une diversification croissante de la qualification des migrantes sur les marchés de l'emploi des pays d'accueil, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Tableau 8. Marocains résidant à l'étranger par degré de qualification et sexe (en %), 2005

Degré de qualification	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Sans qualification	36,9	37,9	37,2
Ouvriers spécialisés	16,4	14,7	15,9
Ouvriers qualifiés	28,5	22,6	26,9
Techniciens	7,6	11,2	8,5
Cadres	8,5	11,4	9,3
Autres cas	2,2	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : HCP-CERED, 2005

Force est de constater que la majorité des actives sont sans qualification ou peu qualifiées, mais les migrantes récentes et les actives de la 2^{ème} génération sont dotées de meilleures qualifications. Comparée aux hommes, la proportion de femmes cadres et techniciennes est supérieure chez les femmes, soit respectivement 11,4% et 8,5%. Les proportions enregistrées parmi les hommes sont respectivement de 11,2% et 7,6%.

Les données disponibles pour certains pays confortent ce constat. Aux Pays-Bas, les données disponibles mettent en évidence de la même manière, cette importance du tertiaire qui constitue au moins 81% de l'emploi féminin.

En Espagne, la majorité des femmes marocaines travaillent dans les services domestiques (67%), comme cuisinières ou femmes de chambre (10%), ou encore dans les autres services (6%). L'importance du travail domestique dans ce pays, surtout dans les grandes villes, s'explique, comme le note Pumares (Pumares, 1994) par l'essor que connaît la classe moyenne en Espagne à partir de la décennie 80. L'extension du modèle "couple moderne avec enfants" fait que les deux conjoints travaillent et ont donc un mode de vie et un niveau de vie qui les contraignent à recruter des employées de maison. Comme ces couples préfèrent en général que les domestiques logent à la maison, et que les Espagnoles refusent d'être logées chez leur employeur, cela convient mieux aux Marocaines qui évitent ainsi les dépenses relatives au loyer.

En Italie, on retrouve la même situation. Depuis 1990, les visas d'entrée en Italie pour motif de travail sont octroyés quasi-exclusivement à ceux que l'on appelle les "collaborateurs domestiques".

Ainsi, nous assistons, de fait, à un transfert international du travail de reproduction sociale ; les femmes des pays nantis exerçant une activité professionnelle se déchargent des tâches domestiques ou assimilées sur les femmes immigrées. De même, cette évolution s'accompagne d'un transfert international du *care* ; les femmes migrent pour occuper des emplois domestiques ou de *care* en laissant leur(s) propre(s) enfant(s) aux soins d'autres femmes (de la parenté ou des personnes recrutées à cet effet).

Force est de constater, cependant, que les activités tertiaires, en général, constituent dans les différents pays d'accueil des débouchés pour les immigrées en situation illégale. Le développement de l'économie informelle et l'existence d'un marché d'emploi parallèle ne permettent pas de donner des descriptifs précis sur la véritable dimension du travail souterrain.

Par ailleurs, une autre forme d'emplois signalée en France et qui échappe à la réglementation est la sous-traitance. Ici, la demande de main d'œuvre féminine augmente, notamment dans les entreprises de nettoyage industriel. L'interdiction d'employer des étrangères dans le secteur public est contournée par la solution de la sous-traitance qui n'offre pas les mêmes prestations sociales aux femmes employées.

Le travail saisonnier demeure l'une des formes récentes d'émigration des femmes marocaines. A cet égard, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pilote, en collaboration avec le partenaire espagnol « Aeneas de Cartaya », une opération de placement d'ouvrières agricoles dans la province de Huelva en Espagne pour des contrats à durée déterminée (CDD) de trois mois en moyenne.

L'ANAPEC a convenu, avec le partenaire espagnol, de régionaliser la sélection des candidates par les employeurs dans quatre sites : Fès (Oujda, Tétouan et Errachidia), Mohammedia (Tanger, Béni Mellal et El Jadida), Agadir (Essaouira, Ouarzazate et Guelmim) et Dakhla (Laâyoune et Dakhla).

Afin de limiter les risques d'évasion, des critères de recrutement ont été mis en place par l'ANAPEC, en accord avec les employeurs espagnols et la commune de Cartaya. La candidate à l'émigration saisonnière doit être âgée de 18 à 40 ans, en bonne santé, habiter à la campagne et avoir de l'expérience. Elle doit aussi avoir des enfants à charge pour garantir le retour. Les ouvrières s'engagent à retourner au Maroc à l'expiration de leur contrat, ce qui leur donne le droit de postuler à la prochaine saison.

Elles sont rémunérées sur la base d'un salaire journalier de 35 Euros pour une durée de six heures et demi de travail par jour ; elles sont, en outre, logées à la charge de l'employeur.

Le nombre des recrutées étaient de 1 800 en 2006. Ce nombre est passé à 5 000 en 2007, 12 000 en 2008 et 17 000 en 2009³. En 2010, dans un contexte de crise qui a ébranlé l'économie espagnole, le nombre de contrats a fortement baissé, un peu plus de 5 000 migrantes marocaines ont été recrutées. Les femmes marocaines représentent plus de 60% de la totalité des travailleuses agricoles dans la fraise dans la province de Huelva, et sont préférées aux Bulgares, aux Roumaines et aux Polonaises car, comme le précise le chef de projet, elles sont plus « dociles, travailleuses et soumises ».

Enfin, le secteur de la prostitution draine certaines catégories de femmes immigrées, activité pratiquée à titre autonome ou dans le cadre de réseaux. L'existence de ces réseaux - où sont impliquées des Marocaines - est signalée de temps en temps par les médias. Ces réseaux abusent ainsi de la vulnérabilité de ces immigrées en raison de la féminisation de la pauvreté et du chômage. Il est, certes, difficile d'évaluer le phénomène. Des estimations pour les Pays-Bas avancent le chiffre de 1 600 Marocaines pratiquant cette activité (Al Jisr, 1998).

Dans le cadre des migrations à destination des pays du Golfe, une proportion relativement importante de femmes marocaines opèrent dans les services nocturnes et de loisirs, et sont assez souvent victimes de trafic. C'est une population qui vit dans un contexte socio-économique particulier marquée notamment par l'absence d'une législation moderne de travail ; et qui est astreinte à des normes juridiques particulières, s'inspirant de traditions locales, sans rapport avec les normes universelles : l'institution de la *kafala* qui, à l'origine, était sensée constituer un système de protection pour l'étranger (-ère), a été détournée de son objectif, pour réduire l'immigrée au statut d'esclave.

4. Evaluation qualitative de l'insertion par l'emploi

Manifestement, tout concorde à démontrer qu'il existe un problème spécifique d'insertion sur le marché du travail des femmes marocaines. Cette situation difficile renvoie nécessairement aux pratiques discriminatoires dont elles sont victimes.

4.1 Les effets négatifs : des conditions très précaires

Il semble, au vu de ce qui a été avancé, que l'insertion des femmes immigrées dans le marché de l'emploi, surtout les moins instruites, se produit dans des conditions très précaires. Leur méconnaissance de la langue, leur faible qualification, leur ignorance de leurs droits et leur faible expérience politique et syndicale les rendent particulièrement vulnérables.

Dans les secteurs qu'elles investissent (services domestiques, hôtellerie, etc.), l'emploi est caractérisé par un fort pourcentage de contrats temporaires (i.e. avec des contrats à durée déterminée) ou de travailleurs à temps partiel. Le travail domestique ne favorise pas l'intégration, en particulier dans un pays comme l'Espagne, où le statut d'interne coupe l'immigrée de la sphère publique, ce qui la prive de la possibilité d'établir des relations personnelles et la soumet à l'autorité de tous les membres de la famille (Colectivo IOE, 1998). Ces femmes, qui travaillent jusqu'à 14 heures par jour, constituent « les dernières esclaves du XX^{ème} siècle et les premières du XXI^{ème} siècle » (OFRIM, 1999).

Le chômage affecte particulièrement les femmes immigrées ; cette vulnérabilité, quand elle est aggravée par un séjour illégal, contraint un nombre important de femmes à travailler au noir.

L'enquête sur l'emploi de l'INSEE (mars 2000) indique des taux de chômage très élevés affectant la communauté marocaine par comparaison avec les autres communautés d'immigrés en France. Pour

³ Le taux de fuite ne fait que diminuer, de 50,0% en 2006, il est passé à 9,0% en 2007 et à 4,5% en 2008.

les Marocaines, ces taux sont respectivement de 22% pour celles âgées de 45 à 50 ans, et de 46% pour celles âgées de 20 ans.

Des témoignages recueillis confortent ce constat : Sonia, qui a grandi dans la banlieue parisienne déclare : « Je cumule les CDD et les postes intérimaires. J'ai pris soin de franciser mon nom, mais au moment des entretiens la couleur de ma peau surprend visiblement mon interlocuteur, et c'est niet » (*Jeune Afrique*, 2005). Afin de trouver un emploi, ces femmes sont contraintes d'accepter un déclassement, c'est le cas notamment de médecins recrutées comme infirmières : « A chaque pas, pour nous, femmes migrantes, il y a un blocage, nos compétences sont moins reconnues que celles des Canadiennes » affirme une jeune médecin marocaine, arrivée à Montréal en 2001, qui a dû accepter un emploi d'infirmière lorsqu'on lui a signifié que son doctorat en médecine n'est pas reconnu au Canada.

L'acquisition de la nationalité semble fournir relativement plus de chances pour trouver un emploi. En France, par exemple, la situation semble s'améliorer sensiblement avec les jeunes issues de la deuxième génération qui font leur entrée dans le marché du travail munies d'un diplôme ou d'une formation professionnelle.

En France, le salaire moyen des hommes immigrés à temps complet représente 89,9% du salaire de l'ensemble des hommes à temps complet. Pour les femmes, cette proportion est de 87,3%. Le salaire moyen des femmes immigrées à temps partiel ne représente que 76% de celui de l'ensemble des femmes à temps partiel.

De même, la durée du chômage, comparée à l'ensemble de la population immigrée, est plus longue pour les femmes. L'ancienneté moyenne de chômage des femmes immigrées est proche de 18 mois, soit 3,5 mois de plus que l'ensemble des femmes, et 47% des femmes immigrées sont au chômage depuis un an ou plus (INSEE, 2000).

En dépit de ce constat assez sombre, l'insertion de la femme immigrée dans l'espace économique a eu des effets positifs sur sa condition au sein de la famille. En effet, l'immigration économique constitue un facteur de mutation du statut de la femme - de sujet familial, elle devient un acteur économique.

Pour nombre de femmes immigrées, l'insertion dans l'espace économique est l'occasion de s'émanciper et de s'affranchir des liens et contraintes qu'impose la famille traditionnelle. Les revenus perçus constituent pour les femmes un instrument de conquête de leur autonomie et un objectif d'amélioration du niveau de vie à terme de la cellule familiale.

Ainsi, les femmes salariées ne dépendent plus de leur mari ; elles participent au budget familial, à la gestion du foyer et au choix des placements de l'épargne, comme elles interviennent de plus en plus dans les décisions importantes du ménage.

Les besoins économiques et les exigences sociales, plus nombreuses dans les pays d'accueil, constituent, sans doute, la cause fondamentale qui incite les conjoints à se libérer des différentes contraintes sociales pour permettre à leurs femmes de travailler. Cette décision est perçue par certains immigrés tels les Rifains aux Pays-Bas et en Allemagne, réputés être conservateurs, comme une véritable révolution ; elle est favorisée par le relâchement du contrôle social et par l'absence du contrôle familial.

Le motif du soutien familial se retrouve également chez les immigrées célibataires, dont la plupart ont une responsabilité vis-à-vis de leurs parents restés dans les pays d'origine. Les parents sont, à cet égard, moins regardants sur la nature du travail occupé par leurs filles.

Ce sentiment d'autonomie, voire d'indépendance, se confirme encore plus chez les femmes immigrées ayant le statut d'"indépendants" ou d'entrepreneurs.

4.2 Travailleurs indépendants et entrepreneurs

Ce mouvement de création d'activités indépendantes par les immigrées marocaines constitue une forme particulièrement originale d'intégration des femmes marocaines dans les sociétés d'accueil.

Les motivations sont très diverses et souvent multiples. Pour les unes, c'est avant tout le besoin d'autonomie et d'indépendance et le désir d'entreprendre qui sont à l'origine de leur installation à leur compte ; mais, pour la plupart, cette initiative n'est que la conséquence de la situation difficile sur le marché de l'emploi - elle présente souvent la seule issue à la précarité. En effet, beaucoup de femmes immigrées ont créé leur entreprise après un long parcours de travail temporaire et de chômage. Aussi, créer une entreprise signifie « créer son emploi » et ne plus dépendre des aléas du marché du travail.

A ce titre, l'économie informelle s'avère parfois être une solution transitoire leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles à moindre coût. L'atout réside dans l'existence d'un marché constitué par la communauté marocaine qui peut, grâce à ces femmes, satisfaire des besoins spécifiques comme la cuisine, la pâtisserie, la coiffure, l'organisation de fêtes, la confection traditionnelle, etc.

Cependant, force est de constater que l'entreprise n'est pas facile parce que les femmes marocaines immigrées devront, non seulement, convaincre dans l'espace public, mais aussi dans la famille et l'entourage. Ceci constitue à l'évidence un grand défi à relever car, pour créer une entreprise, il faut non seulement investir, mais il faut aussi s'investir ; la création d'une entreprise relève d'un véritable "parcours de combattante". Une fois la décision avalisée par la famille, le soutien familial devient important pour la réussite du projet. Il y a une forte intervention de la famille ou de la communauté ethnique pour sa réalisation. On retrouve, en effet, ce type de fonctionnement en réseau pour l'aide à la gestion et pour des questions comme la conquête de marchés. Cette catégorie représente, selon l'enquête du CERED, 5,7% de migrantes marocaines. Le tableau suivant permet d'apprécier la répartition de l'emploi des migrants par catégorie socio-professionnelle (tableau 9) :

Tableau 9. Marocains résidant à l'étranger par catégorie socio-professionnelle et sexe, 2005

Catégorie socio-professionnelle	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Employeurs	4,5	1,3	3,7
Indépendants	6,4	3,7	5,7
Salariés	88,5	94,0	89,9
Aides familiales, apprentis et autres cas	0,6	1,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : HCP-CERED, 2005

Les unités créées concernent principalement les services marchands : restauration, hôtellerie, coiffure, commerce alimentaire et non alimentaire, et services divers. Ces activités se sont diversifiées quant à leur contenu et à leur clientèle.

L'enquête menée par Morokvasic (1989), et qui garde toute son actualité, démontre que ces femmes, indépendamment de leur origine, « ne partent pas de rien » et disposent d'un capital matériel et/ou social : aides de la famille ou des réseaux, expérience, tradition entrepreneuriale, etc. Les obstacles "culturels", selon cette même enquête, sont moins pesants que ceux liés aux réglementations et aux discriminations.

Pour certains pays, nous disposons de données fragmentaires. En Belgique, par exemple, le groupe le plus important des entrepreneurs non-ressortissants de l'UE est celui des Marocains, soit 8% du total. Des Marocaines font très probablement partie de cet entrepreneuriat ethnique ("ethnic niche" ou

"créneau ethnique"), constitué de propriétaires de petits magasins, restaurants, services et entreprises artisanales (Annuaire de l'émigration, 1994).

En Espagne, les femmes travaillant pour leur propre compte (Régime Spécial de travailleurs autonomes affiliés à la Sécurité Sociale) représentent au 14 janvier 2003, 3% des femmes marocaines travaillant dans ce pays (Seie, 2002). Elles opèrent, principalement, dans le commerce. En général, ce sont des femmes qui ont un certain niveau d'études, d'immigration assez ancienne, issues de familles de commerçants ou qui ont une tradition entrepreneuriale.

Aux Pays-Bas, l'entrepreneuriat marocain féminin est relativement important : 12% des entreprises créées par des Marocains l'ont été par des femmes (Ministère des Affaires économiques). Certains témoignages rapportés par August Choenni méritent d'être cités : l'une de ces femmes qui a réussi à monter un commerce florissant de vêtements de cuir et « agissant en femme moderne et ambitieuse » déclare : "je ne veux rien d'autre qu'être maîtresse de mon destin". Une autre justifie son projet par le désir de "montrer aux gens ce que j'étais capable d'accomplir après mon divorce". Une troisième exprime sa fierté de réussir à concilier ses responsabilités de patronne et ses devoirs familiaux et conjugaux (Annuaire de l'émigration, 1994).

5. Les transferts des migrantes

Le fait que les femmes représentent, désormais, près de la moitié de la population migrante a des effets importants sur le développement. On suppose, en effet, de façon générale, que les femmes ont tendance à envoyer plus d'argent que les hommes, même quand ces derniers gagnent plus que les femmes. Ces pratiques sont confortées par une forte propension à épargner et à transférer les fonds.

Mais, les études ayant abordé cet aspect de la question sont très rares. Le sexe du migrant n'est pas pris en considération dans ces analyses, ce qui exclut toute éventualité de compréhension des différences de comportement. Mais, ce qui rend cette évaluation aussi difficile, ce sont la « discrétion » des femmes qui fait partie des rapports de genre et la nature des circuits de transferts utilisés par les femmes qui sont fréquemment informels :

- soit parce que les migrantes sont en situation irrégulière et ne peuvent avoir recours qu'à ces moyens, en marge de la légalité, ce qui les vulnérabilise davantage ;
- soit parce que, même en situation régulière, elles sont isolées et peu informées.

Mais, malgré la faiblesse des données disponibles, il est impossible de nier le fait que l'argent des femmes migrantes intervient dans l'investissement au sein du pays d'origine essentiellement dans la pierre, et comme facteur de réduction de la pauvreté de leurs familles.

Au Royaume-Uni, on estime que 65% des transferts effectués par des migrants marocains sont effectués par des femmes migrantes soit 1,5 milliards de Dhs sur 2,5 milliards en 2008 (Alaoui, 2008).

Dans les pays du Golfe, le Maroc enregistre un fort taux de transferts. En 2005, la moyenne la plus élevée des transferts par habitant est réalisée aux Emirats Arabes Unis où, comme on l'a signalé, 70% de l'effectif migratoire marocain est constitué de femmes (111 986 Dhs soit environ 10 180 Euros) ; suivis par le Bahreïn (environ 5 114 Euros) et l'Arabie saoudite (environ 2 627 Euros), pays où la féminisation de la migration marocaine est la plus importante, alors que la moyenne générale des transferts par habitant au Maroc ne dépasse pas les 13 188 Dhs (1 199 Euros). Si on compare cette moyenne à celle enregistrée dans les pays européens, on constate que cette moyenne atteint 1 487 Euros en France, 1 324 Euros en Italie, 1 241 Euros en Allemagne, et 956 Euros en Espagne⁴.

⁴ Ces chiffres sont calculés sur la base d'un effectif approximatif des migrants en situation régulière - ils ne prennent pas en considération les migrants en situation irrégulière.

Le fait de disposer d'un revenu relativement élevé n'incite pas au retour. Cette option demeure rare chez les migrantes marocaines.

L'enquête réalisée par le CERED sur la migration de retour dans le Sous et le Grand Casablanca⁵, montre une nette prédominance des hommes, 2,0 % seulement de la population des migrants de retour étudiée étaient des femmes. Cependant, on note que, dans la région de Souss-Massa-Drâa, les femmes sont beaucoup moins concernées par la migration de retour que dans la région du Grand Casablanca, puisqu'elles ne représentent que 0,4% des migrants de retour contre 3,3% dans cette dernière région. Il convient de préciser que ces pourcentages concernent les principaux acteurs de la migration, autrement dit des migrants responsables du projet migratoire.

Tableau 10. Migrants de retour au Maroc selon la région de résidence et le sexe, 2003

Région de résidence	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Grand Casablanca	96,7	3,3	100,0
Souss-Massa-Drâa	99,6	0,4	100,0
Total	98,0	2,0	100,0

Source : Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger, Régions de Casablanca et Souss-Massa-Drâa, CERED 2003.

Si on prend en considération la population ayant participé à l'acte migratoire, cela confirme ce déséquilibre en faveur des hommes en affichant une nette supériorité numérique de ces derniers (76,3%) par rapport aux femmes (23,7%). Dans la région de Souss-Massa-Drâa, on trouve un peu plus de cinq migrants de retour pour une migrante (83,5% contre 16,5%), alors que dans la région du Grand Casablanca, ce rapport est seulement d'un peu plus de deux migrants pour une migrante (71,2% contre 28,8%).

Conclusion

Les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité sous le poids de la féminisation croissante de la population active et du chômage au Maroc. Cette migration féminine, au départ essentiellement légale, devient également irrégulière.

Dans ces mouvements migratoires, les femmes marocaines sont devenues visibles dans l'espace économique des pays d'accueil - elles ne peuvent plus désormais être figées dans une image qui évolue plus lentement que la réalité. Étudiées jusque-là sous le prisme de la soumission à la communauté, et acculées à jouer le rôle de gardiennes de la tradition, elles tentent d'affirmer leur autonomie et d'investir différents espaces politique, artistique, médiatique, etc.

Si, au départ, le travail des femmes immigrées marocaines était perçu comme une atteinte à l'intégrité du groupe, comme une transgression aux codes de l'honneur, la situation a beaucoup changé entre-temps. L'entrée en activité des femmes marocaines immigrées dans l'espace économique, comme le note Lebon (1983), « constitue un phénomène irréversible qui a pour effet de rejeter dans la catégorie des clichés l'image de référence de la femme immigrée, mère de famille nombreuse et inactive ».

Les femmes marocaines, même celles issues de milieux conservateurs, investissent de plus en plus le marché de l'emploi. Elles transgressent le code de la tradition en tant que salariées, et encore plus lorsqu'elles ont le statut d'indépendant ou d'entrepreneur ; comme le note Mernissi (1995) "le fait d'entreprendre détruit le Harem en tant que concept spatial et mental pour ouvrir à la femme tous les espaces de la création, de la production, de la créativité et de l'innovation".

Bibliographie sélective

- ADRI. 1994. *L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère*. Un bilan des connaissances réalisé par Sabbah et Yassine Chaib. Paris : Agence pour le Développement des Relations Interculturelles, Direction de la Population et des Migrations.
- Alaoui A. 2008. *La contribution économique des femmes marocaines immigrées en Angleterre*. In colloque organisé par le CCME sur le thème : Marocaines d'ici et d'ailleurs : Mutations, défis et trajectoires. Marrakech. 19-20 décembre.
- Al Jisr. 1998. N° 17 du 16-31 décembre.
- Fondation Hassan II. 1994. *Annuaire de l'émigration* (sous la direction de Kacem B. et Taargi H.). Rabat.
- Secretaría de Estado de Inmigración y Emigración - Seie. 2002. *Anuario Estadístico de Extranjería*, Madrid.
- Arab C. 2010. *Les invisibles de la migration marocaine*. Rapport final AMERM-PME.
- Benradi M. ; Guesous C. ; Khachani M. et Tebbaa J. 1995. *Le travail des enfants au Maroc*. Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille, Casablanca, document non publié.
- Benradi M. 2007. *La mobilité des compétences féminines : vecteurs de changement et actrices du développement*, In *symposium Diaspora scientifique et intellectuelle en Europe et la mobilité Sud-Nord des personnes hautement qualifiées*. Joensuu Yliopisto. Academy of Finland. 5-7 juin.
- Colectivo IOE. 1999. *Mujeres migrantes en España. Proyectos migratorios y trayectoras de género*, OFRIM.
- Eurostat. 2000. *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national - Le Maroc*, préparé par Fadlollah A. ; Berrada A. et Khachani M.
- Gema Martin M. et Lopez Sala A. 2003. *Mujeres musulmanes en España. El caso de la inmigración femenina marroquí*, Estudios N° 79, Instituto de la mujer.
- Hamdouch B. et Khachani M. 2004. *Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb*, Colloque de l'AIDELF, Budapest. 20-24 septembre.
- Haut Commissariat au Plan - Centre d'Etudes et de Recherche en Démographie. 2005. *Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil*.
- INSEE. 2000. *L'emploi des immigrés en 1999*, Bulletin N° 717. Mai.
- Jeune Afrique. 2005. 17 janvier ; MAROC. 2005. 27 février.
- Khachani M. 2008. *L'émigration au féminin*. Tendances récentes au Maroc, CARIM, San Domenico di Fiesole (FI).
- Khachani M. 2008b. *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Lebon A. 1983. *Les étrangères en France : une situation en voie de transformation rapide*, in *Migrants Formation*. N° 54.
- Mghari M. et Fasi Fihri M. 2008. *Cartographie des flux migratoires des Marocains en Italie*, Ministero degli Affari Esteri (Italie), OIM.
- Mernissi F. 1995. *Colloque "Pour une dynamique de l'entreprenariat féminin au Maroc"*. ESIG, Casablanca. 13 et 14 mai.
- Morokvasic M. 1989. *Entreprendre au féminin en Europe*, Rapport CEE.

OFRIM. 1999. N° 20. Avril.

Pumares P. 1994. *Structure démographique et socio-professionnelle : radiographie de la population marocaine immigrée régularisée en 1991*. In *Annuaire de l'émigration* (sous la direction de Kacem B. et Taargi H.), Fondation Hassan II, Rabat.

Saadi M. S. 2004. *Genre et économie : la participation des femmes à la vie économique*. In *Féminin Masculin : la marche vers l'égalité au Maroc. 1993-2003* (ed. Ebert Stiftung F.).